

Sous la double responsabilité de la déléguée académique au numérique (DAN) et du chef d'établissement, le CPN contribue à porter dans son établissement les orientations de la feuille de route académique pour le développement des usages du numérique éducatif.

Cette mission doit permettre d'accompagner la communauté éducative de l'établissement dans une transformation des pratiques professionnelles intégrant l'usage du numérique éducatif dans le quotidien de la classe en exploitant les matériels et les ressources numériques mis à disposition.

Dans le cadre de cette mission, le CPN interviendra prioritairement sur l'impulsion de nouvelles pratiques et nouveaux projets, l'accompagnement et la formation des équipes, et la conception de supports pédagogiques. Il possède à ce titre les compétences nécessaires à l'intégration pédagogique du numérique sous toutes ses formes ainsi que des qualités d'animateur et de formateur.

1/ Favoriser l'utilisation du numérique pédagogique en :

- diffusant l'information sur le numérique auprès des personnels de l'établissement, en particulier celle provenant de la DANE ;
- collectant les besoins en matériels et en ressources pédagogiques qui seront par la suite mis à disposition par le technicien maintenance de l'établissement ;
- impulsant au sein de la communauté éducative des projets pédagogiques liés au numérique mobilisant et exploitant divers outils et ressources numériques ;
- suivant les projets pédagogiques liés au numérique déjà mis en œuvre dans l'établissement.

2/ Assurer dans la durée la mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques en :

- mettant en place des formations liées au numérique, en lien avec la DANE et le DÉFIE sur :
 - les outils de bureautique et outils collaboratifs ;
 - l'usage d'applications telles que Xmind, Movie Maker, Plickers, Kahoot !, ... ;
 - l'usage pédagogique de divers matériels numériques (baladodiffusion, drone, robotique, ...) ;
 - l'usage pédagogique de l'ENT ;
 - l'usage pédagogique des tablettes numériques et l'utilisation de la médiathèque Wizzbe ;
 - l'utilisation de plateformes nationales telles que D'Col, M@gistère, MOOC, ... ;
- accompagnant tous les enseignants qui souhaitent utiliser des outils et des ressources numériques dans leurs cours ;
- accompagnant plus particulièrement les professeurs contractuels sur l'usage des outils et des ressources numériques.

3/ Développer des ressources numériques en :

- concevant des séquences pédagogiques intégrant les usages du numérique ;
- expérimentant de nouvelles pratiques pédagogiques liées au numérique ;
- mutualisant et diffusant des démarches pédagogiques innovantes et efficaces ;
- gérant le site internet de l'établissement et en alimentant le site pédagogique académique.